

Circulaire n°8 du 8 février 2018

Aux : Présidents de Ligues
Président de Comités (pour transmission aux Clubs)
Présidents de COT régionales

De : Jean-Marie BELLICINI
Christian PREVOST

Copie : Comité Directeur
Frédéric SANAUR
Patrice GERGES

OBJET: MODALITES DE CANDIDATURE A L'EXAMEN DE QUALIFICATION DE SECRETAIRE INFORMATIQUE DE NIVEAU 4.

Chers amis,

Vous trouverez en pièces jointes les documents relatifs aux modalités à l'examen de qualification de secrétaire informatique de niveau 4.

Les candidats qui sont aujourd'hui SI3 et qui sont JG3 souhaitant passer l'examen de SI4 en 2018 doivent s'engager dès à présent.

Date limite de réception des fiches de candidature : 3 avril 2018 cot@athle.fr

Date de l'examen théorique informatique : samedi 15 septembre 2018.

L'examen pratique sera proposé en février-mars 2019 (1/2 finale de Cross) et juillet 2019 (France CA JU).

La fiche référence SI4 en annexe précise les conditions de candidature.

Pour les candidats qui ne sont que SI3 (sans qualification JG3)

Un candidat qui souhaite passer l'examen de SI4 en 2019 doit passer l'examen de JG3 en mars 2018 et l'examen théorique informatique sera proposé en septembre prochain (même jour que les candidats pour le JG4).

Avec nos cordiales amitiés Sportives.

Jean-Marie BELLICINI
Secrétaire Général

Christian PREVOST
Président de la COT



CANDIDATURE A L'EXAMEN DE NIVEAU 4

Secrétaire Informatique (SI4)

Je soussigné M Mme : Nom Prénom

Licencié (e) à la Fédération Française d'Athlétisme sous le N° de licence

Au titre du club N° club

Vous prie de bien vouloir enregistrer ma candidature à l'examen de Secrétaire Informatique 4.

J'officie en qualité de Secrétaire Informatique Fédéral Niveau 3 depuis le

Fait à Le Signature

Candidat

| | | |
|-------------|-------------|----------|
| Nom | Prénom | Né(e) le |
| Adresse | | |
| Ville | Code Postal | |
| Téléphone | Mobile | Email |
| Nationalité | | |

Candidature: Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes:

- La fiche de candidature sera téléchargeable sur le site à la COT FFA
<http://cot.athle.com/>
- La date limite de dépôt de candidature sera fixée et communiquée sur le site COT FFA
<http://cot.athle.com/>
- Etre âgé d'au moins 25 ans à la date de l'examen
- Le candidat sera titulaire de la qualification **SI3** depuis au moins trois (3) ans **et titulaire de la qualification de JG3(*)** et aura participé à deux (2) Championnats de France sur piste et/ou en salle

(*) Si la qualification absente le candidat devra passer l'écrit du JG3 avant de se présenter dans la même année

PARTIE RESERVEE A LA LIGUE

Nous vous transmettons avec avis: Favorable Défavorable (rayer la mention inutile)

La candidature de M, Mme à l'examen de Secrétaire Informatique Niveau 4

Le candidat officie régulièrement dans nos jurys

Cachet de la ligue Le Président de la Ligue Le Président de la COT

Fiche référence pour la qualification de secrétaire informatique niveau 4 (SI4)

Objectifs :

A l'issue de sa formation le candidat à la qualification de secrétaire informatique de réunion niveau 4 (SI4) sera capable de :

- ✓ Maîtriser l'environnement général d'une compétition d'athlétisme et l'interaction entre tous ses acteurs en s'intégrant à la structure d'organisation.
- ✓ Organiser le déroulement d'un secrétariat pour une compétition
- ✓ Diriger une équipe de secrétaire informatique de réunion dans la préparation et le déroulement d'un secrétariat
- ✓ Vérifier le respect de la réglementation dans le contexte spécifique de la compétition (Interclubs, Épreuves combinées, Internationales, etc.)
- ✓ Analyser les situations inhabituelles et trouver une solution réglementaire à ces situations

Formation :

Une formation d'au moins 16 heures, délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme, sera suivie par le candidat. Un tutorat sera mis en place.

Candidature :

Le dépôt de candidature se fera dans les conditions suivantes :

- ✓ Age minimum : 25 ans le jour de l'examen
- ✓ Fiche de candidature : à demander à la COT FFA
- ✓ Date limite : Fixée et communiquée par la COT FFA.
- ✓ Prérequis : Le candidat sera titulaire de la qualification de SI3 depuis 3 ans au moins et sera titulaire de la qualification de JG3 ou passera l'examen de JG3 écrit uniquement (sont exemptés les candidats déjà JG3). Examen théorique le même jour que les JG3

Évaluation :

L'évaluation se déroulera sous la forme suivante :

- ✓ L'examineur sera de qualification au moins égale à SI4. L'évaluation comportera deux parties.

EXAMEN DE SECRETAIRE INFORMATIQUE DE NIVEAU4

1 - PRINCIPE GENERAL

Cet examen comporte deux ou trois épreuves, chacune notée sur 20.

2 -EXAMEN ECRIT (durée 2 heures) (même sujet que le JG3)

Cette épreuve comporte au minimum 5 questions de nature à prouver par le candidat ses connaissances et son aptitude à la réflexion sur l'application des règlements. Le fait de commettre une erreur dans une réponse à une question relative au classement d'une épreuve finale ou qualificative entraîne une note éliminatoire pour l'ensemble de l'écrit. Elle est corrigée par 3 SI4 qui notent de façon indépendante ; la meilleure et la plus mauvaise note attribuée à un candidat sont éliminées et la moyenne des deux autres donnent la note du candidat pour cette épreuve.

Au cas où une question comprendrait le classement d'une épreuve (qu'elle soit finale ou qualificative) et que son résultat même partiel soit erroné, cela entraînera une note éliminatoire pour l'ensemble de l'examen écrit.

Accès à l'examen pratique :

Les 5 premiers de l'examen écrit et qui auront obtenu au minimum 17/20 sans erreur de classement, auront accès à l'examen pratique.

3 -EXAMEN

Cette épreuve comporte au minimum 5 questions de nature à prouver par le candidat ses connaissances et son aptitude à la réflexion sur l'application des règlements et le paramétrage des 2 logiciels fédéraux et le SIFFA et la résolution de problèmes au secrétariat.

4 -EXAMEN PRATIQUE (2 compétitions qui peuvent être sur plusieurs jours)

Les candidats admissibles seront conviés par la COT nationale à officier en qualité de Secrétaire informatique de compétitions générales adjoint d'une compétition fédérale :

- a) de Cross ou Route
- b) de piste individuel

Se déroulant sur le territoire français. Une convocation sera envoyée à leur Ligue.

L'examen pratique fera l'objet d'un rapport détaillé rédigé par le candidat dont le jugement sera apprécié par un secrétaire informatique de compétitions générales.

L'ensemble des rapports sera examiné en fin de saison par un jury formé par la COT nationale et composé uniquement de SI4.

Nomination :

A l'issue de l'examen pratique, au vu du rapport de l'examineur et du rapport écrit du candidat, la COT FFA nommera les candidats ayant satisfait à l'examen pratique.